



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE BAYONNE

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2008

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. ESPILONDO, LABAYLE, BOROTRA, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, MM. GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, Mme GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, M. POUEYTS, Mme CASTEL, M. LACASSAGNE, Mmes LANNEVERE, DURRUTY, M. DOMÈGE, Mme DESTRUHAUT, MM. CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : M. Michel VEUNAC, Vice-Président ; M. PAUL-DEJEAN, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM. BRISSON, LAFITE, Mme CONTRAIRES, Conseillers Titulaires ; M. CAZAUX, Conseiller Suppléant.

PROCURATIONS : M. Michel VEUNAC à M. BOROTRA ; M. PAUL-DEJEAN à M. CÉLAN ; Mme JAURRAUD-VERGNOLLE à Mme GETTEN-PORCHÉ ; M. BRISSON à M. DOMÈGE ; M. LAFITE à Mme PRADIER ; Mme CONTRAIRES à Mme LANNEVERE.

SECRETARE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 30 - PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES.  
REALISATION DE LA HALLE ECONOMIQUE MULTIFONCTIONNELLE D'IRATY - AVENANT N° 2  
AU MARCHÉ DE TRAVAUX N° 07.103.

Monsieur BOROTRA présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération en date du 30 juillet 2004 le Conseil Communautaire a approuvé le lancement d'une consultation en vue de la réalisation de la Halle Multifonctionnelle d'Exposition d'Iraty à Biarritz.

Vingt et un marchés de travaux ont été conclus et attribués pour un montant de 13.784.421,34 € H.T.

Les travaux de construction du bâtiment ont été engagés le 30 octobre 2007.

Le montant du marché n° 07/103 de 2.499.216,75 € H.T. (Lot 3 Gros Œuvre) a été augmenté de + 226.988 € H.T., soit 9,1 % du marché initial par délibération du Conseil du 03 octobre 2008.

Afin d'assurer la bonne exécution du chantier, dans le respect du planning et de la sécurité, il a été imposé à l'entreprise la mise en place de prestations supplémentaires valorisées à 150.000 € H.T. représentant 5,5 % d'augmentation par rapport au montant du marché initial et de son avenant n° 1.

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le ..... 1.9. NOV. 2008 .....

Affiché le ..... 1.9. NOV. 2008 .....



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,

Pierre GRENADE

La Commission d'Appel d'Offres a émis son avis sur cet avenant en sa séance du 05 novembre 2008.

Après notification des différents ordres de service et avenants n° 1, le montant global de l'ensemble des 21 marchés de travaux serait porté à la somme de 14.207.639,18 € H.T., soit +3,5% par rapport au montant des marchés arrêté à la date du 12 septembre 2007.

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de valider la passation de cet avenant et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ